



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Puy-de-Dôme"



# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

PANC PRINCIPAL P

Données au 27/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 28 112 710 731 euros

Nombre d'aides : 9 224 362

Nombre d'entreprises : 2 017 443

# Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 3 955 685 700 euros

Nombre d'aides : 1 173 093

Nombre d'entreprises : 261 298

# Niveau Départemental : Puy-de-Dôme

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 239 352 972 euros

Nombre d'aides: 78 602

Nombre d'entreprises : 17 847



# PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

RANC

Données au 14/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 137 274 336 998 euros

Nombre de prêts : 675 459

# Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 15 175 947 956 euros

Nombre de prêts : 88 954

# Niveau Départemental : Puy-de-Dôme

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 887 090 997 euros

Nombre de prêts : 5 810



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 13/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 491 942 832 euros

Nombre de reports : 113 495

# Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 382 155 799 euros

Nombre de reports : 11 371

# Niveau Départemental : Puy-de-Dôme

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 18 271 246 euros

Nombre de reports : 724



# AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 143 685 470 euros

Nombre d'aides: 170 777

# Niveau Départemental : Puy-de-Dôme

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 10 498 117 euros

Nombre d'aides: 12 697



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

### Niveau National



# Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes

